



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 545 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté il y a plusieurs années d'une loi pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale;

**ATTENDU QUE** les organismes communautaires notent une aggravation de la situation des personnes vivant en contexte de pauvreté et d'exclusion sociale;

**ATTENDU QU'**il est essentiel d'aider les plus démunis à couvrir leurs besoins de base afin de leur permettre de se sortir de leur situation;

**ATTENDU QUE** la conjoncture actuelle de coupures et de hausse des tarifs des services publics contribue à la détérioration de la situation;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement provincial :

- D'assumer ses responsabilités par rapport aux conditions de vie des personnes les plus pauvres en permettant à tous les citoyens d'avoir accès sans discrimination à des services publics universels et de qualité;
- De rehausser le revenu des personnes les plus pauvres afin qu'il soit au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 15 968 \$ par année (2012);
- De rehausser le salaire minimum à 11,37 \$ de l'heure et sa révision annuelle;
- De mettre fin aux catégories à l'aide sociale;
- De maintenir l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi pour les personnes âgées de 55 à 57 ans et les couples avec un enfant de moins de 5 ans;
- De maintenir le gel des tarifs d'Hydro-Québec et des frais de scolarité.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
**François Bonnardel, député de Granby**

11 février 2014  
**Date de signature de l'extrait**